

Soyez des nôtres et participez
à la certification « Amis des enfants »
dans les quartiers
Mercier-Est et Mercier-Ouest

Informations

Mercier-Ouest quartier en santé:

www.moqs.org
514.251.0303

Solidarité Mercier-Est:

www.solidaritemercierest.org
514.356.1917

Page Facebook :

f Amis des enfants de Mercier - établissements certifiés

Partenaires



Programme d'information sur le travail
et la recherche d'emploi de Montréal



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal



Ce projet est possible grâce au soutien financier de:

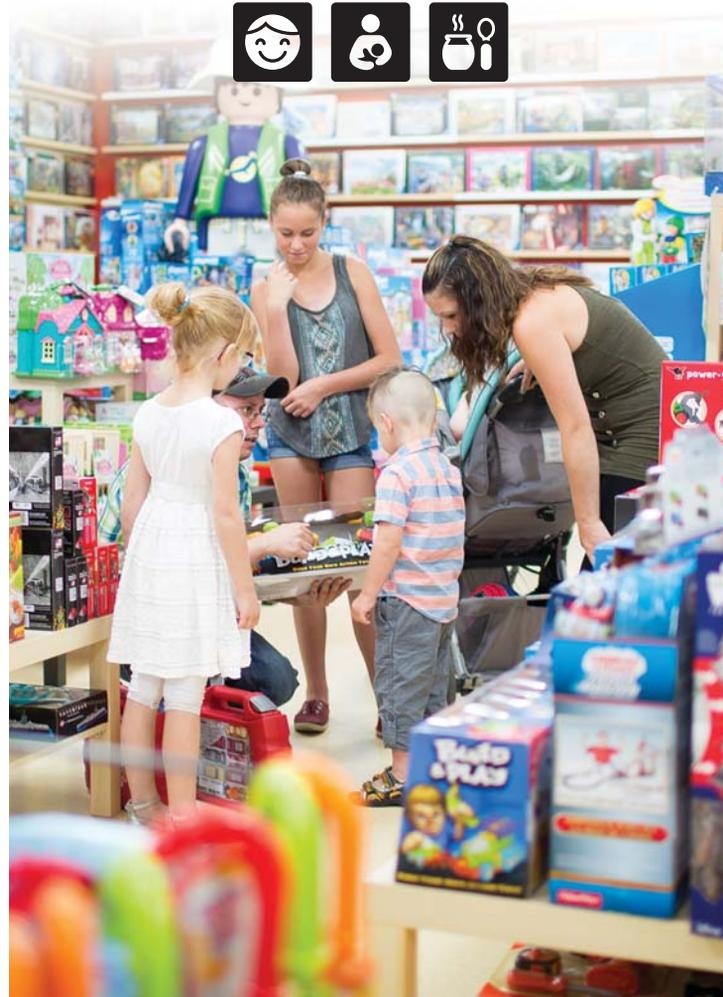


AVENIR D'ENFANTS
DES COMMUNAUTÉS ENGAGÉES

Saviez-vous que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est une Municipalité amie des enfants? Pour en savoir plus, consultez ville.montreal.qc.ca/mhm/mae



Ici, les familles sont bienvenues!



La certification en quelques mots

Un parent, accompagné de son enfant, voit souvent son quotidien organisé en fonction des services offerts par les lieux où il souhaite se rendre.

Comment rendre les établissements du quartier plus accessibles aux familles?

La certification «Amis des enfants» a été initiée à l'automne 2015, avec le soutien de la communauté et des partenaires des quartiers Mercier-Est et Mercier-Ouest. Elle vise à faire reconnaître les établissements qui offrent un environnement accueillant pour les familles, leur permettant d'allaiter et/ou de réchauffer la nourriture de leurs enfants dans un aménagement adapté, sans obligation d'achat.

Devenir un établissement certifié

Il est possible de déposer votre candidature en tout temps durant l'année!

Assurez-vous de respecter les critères d'admissibilité (ci-contre)

Téléchargez le formulaire en ligne sur:

- www.moqs.org

- www.solidaritemercierest.org

- ou sur notre page Facebook:

 Amis des enfants de Mercier - établissements certifiés.

Critères à respecter pour être certifié

Critères obligatoires :

- Avoir une attitude et un environnement accueillants
- Offrir la possibilité d'allaiter et/ou de réchauffer la nourriture de son enfant, sans obligation d'achat

Autres critères (3 au choix) :

- Avoir des tables à langer dans les toilettes des hommes ou des femmes
- Rendre accessibles aux familles les toilettes pour les personnes à mobilité réduite
- Disposer d'un petit marchepied pour que les enfants puissent accéder aux points d'eau
- Offrir la possibilité d'accéder aux toilettes sans obligation d'achat
- Avoir un espace réservé à l'allaitement
- Avoir du mobilier adapté aux enfants
- Avoir un accès facilitant l'entrée des poussettes ou un espace dédié à leur rangement
- Avoir un stationnement réservé aux familles et femmes enceintes
- Avoir un espace aménagé pour les enfants
- Mettre à disposition du matériel pour les enfants
- Offrir un menu enfant

Toute autre action qui vous démarque sera un plus!

